



## COMMUNE D'ILLATS

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2006

L'an deux mil six, le vingt cinq janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jean-Louis DUMAS 1<sup>er</sup> Adjoint.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2006

**PRESENTS** : MM et Mmes, J. L. DUMAS, R. BIARNES, R. CARSANA, A. DURON, M. RENARD, G. BELIN, CI DUBOURG, B. LACOSTE, J. L. GUIRAUD , P. URBANO, Ph. VINCENT.

**ABSENTS** : V.LEMOINE, Ph. DUBOURG, J. Ph. PROVOST, B. PASTOL

Secrétaire de séance : J. L. GUIRAUD

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 décembre 2005 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR** :

- Délibérations
- Questions Diverses

#### I. DELIBERATIONS

##### 1/ Acceptation du règlement du sinistre au terrain de moto-cross

Monsieur Jean Louis DUMAS rappelle au Conseil Municipal qu'un sinistre-vol- a eu lieu le 29 octobre dernier sur le site du moto-cross.

Après déclaration, GAN Assurances accorde à la commune un règlement de 858.29 € correspondant à :

- 450.00 € pour le réfrigérateur
- 258.29 € pour le remboursement de fournitures
- 150.00 € pour la main d'œuvre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte ce règlement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 2/ Etalement de la charge d'emprunt souscrit pour les travaux d'aménagement du bourg

Monsieur Jean Louis DUMAS rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement du Bourg sont effectués pour le compte d'un tiers (Département).

Ils ont été financés par un emprunt contracté en 2005, d'un montant de 91 200€, à la charge de la Commune. Il est décidé d'étaler la charge constatée à l'article 4815.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'étaler cette charge sur 20 ans.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## II .QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean Louis DUMAS rappelle au Conseil Municipal que les documents d'étude sur le P.L.U. sont encore à la disposition du public jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2006.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUMAS lève la séance à 21 h 20.